

## MODALITES DETAILLEES DE L'OFFRE DE REMBOURSEMENT

Offre valable en France métropolitaine, réservée aux particuliers, pour l'achat d'une PAC PANASONIC entre le 15/10/2010 et le 31/03/2011 inclus.

Article 1 – Participation à l'offre

Pour participer les étapes à suivre sont les suivantes :

- 1) Inscrivez-vous en remplissant le formulaire en ligne sur <http://www.antilope-mail.fr/CB/PANASONIC/001/form2.php?ORIGINE=RESEAU> si vous êtes intéressé par l'achat d'une PAC PANASONIC air/eau visée par la présente offre.
- 2) Une fois l'inscription validée, vous recevrez un courriel de confirmation accompagné d'un coupon réponse numéroté. Afin de vous aider dans vos démarches, nous vous mettrons en contact avec des installateurs de votre région.
- 3) Faites effectuer un devis gratuit par un installateur professionnel.
- 4) Nous vous contacterons après le rendez-vous par téléphone. Si le devis effectué vous convient et que vous souhaitez effectivement faire installer un des produits concernés (voir ci-dessus), il vous sera alors confirmé si vous êtes ou non éligibles à l'offre de remboursement (condition d'éligibilité à l'offre : être parmi les 400 premiers ayant manifesté le souhait d'une installation telle que décrite ci-dessus après un devis).
- 5) Faites installer par un installateur professionnel une PAC PANASONIC air/eau visée par la présente offre entre le 15/10/2010 et le 31/03/2011.
- 6) Imprimez et renvoyez avant le 15/04/2011 le coupon-réponse attaché à l'email de confirmation en indiquant vos coordonnées en lettres majuscules et joignez-y :
  - une photocopie de votre facture originale,
  - le numéro de série de votre PAC,
  - un RIB.

Dans le cas d'un achat d'une Pompe à Chaleur air/eau de la gamme dite « bi-bloc », la facture doit obligatoirement compter les références des deux éléments (unité extérieure + module hydraulique)

- 7) Envoyez le tout, en une seule fois, sous enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse suivante :

**OFFRE AQUAREA jusqu'à 1000 euros remboursés**  
**GEOMANAGING**

2 bis rue de l'Olivette  
77450 Isles les Villenoy

Ou par fax au numéro suivant : 01.70.24.85.16

Ou par courriel à l'adresse suivante : [panasonic@geomanaging.eu](mailto:panasonic@geomanaging.eu)

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire, dans un délai de huit semaines environ, à compter de la réception de votre dossier complet.

Offre limitée à un produit par foyer (même nom, même adresse et/ou même RIB) quelle que soit la date et l'heure de l'inscription.

#### Article 2 – Montant des remboursements pour chaque produit concerné

PAC 7kW --> 700€ remboursés  
PAC 9kW --> 800€ remboursés  
PAC 12kW --> 900€ remboursés  
PAC 14kW --> 1000€ remboursés  
PAC 16kW --> 1000€ remboursés

Voir le détail des références concernées par l'offre sur <http://www.antilope-mail.fr/CB/PANASONIC/001/form2.php?ORIGINE=RESEAU>.

#### Art 3 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'offre implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

#### Art 4 : Cas de force majeure et arrêt de l'offre

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de cette offre pour cause de force majeure.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'ordinateur d'un participant et en cas d'éventuels dysfonctionnements des modes d'accès au réseau internet et/ou du réseau internet lui-même (interruption, effacement, mauvaise transmission, etc.) ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion de l'offre.

Afin de personnaliser le site <http://www.antilope-mail.fr/CB/PANASONIC/001/form2.php?ORIGINE=RESEAU>, de faciliter l'accès aux rubriques et de maintenir le niveau de service atteint, un cookie peut être implanté sur le disque dur de l'ordinateur de la personne inscrite.

Ce cookie a pour objet exclusif d'enregistrer les informations relatives à la navigation sur le site (date et heure de la consultation, page consultée, date et heure du clic, lieu du clic...)

La Société Organisatrice ne donne aucune garantie ni ne saurait être responsable en ce qui concerne tout problème technique du site internet et/ou du système de courrier électronique (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de ses serveurs pour une raison quelconque, un virus, etc...), de toute incompatibilité possible entre les technologies utilisées pour le jeu et le hardware et/ou software utilisé par la personne inscrite.

#### Art 5 : Remboursement des frais

La personne inscrite pourra demander à l'adresse ci-dessous, le remboursement des frais de connexion Internet pour un forfait de 0,21€ TTC, dans la limite de connexion sur une seule journée pendant toute la durée de l'offre, sur simple demande écrite à l'adresse du

jeu accompagnée d'un RIB, et la facture détaillée correspondant à la date de participation ainsi que le remboursement des frais d'affranchissements nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion (tarif lent en vigueur pour une lettre de moins de 20g). La demande de remboursement devra être adressée au plus tard le 30 janvier 2011 (cachet de la poste faisant foi) et sera limitée à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Adresse :

Geomanaging France  
2 bis rue de l'Olivette  
77450 Isles les Villenoy

La personne inscrite pourra également se faire rembourser tout frais d'affranchissements nécessaires à la participation au jeu (tarif lent en vigueur pour une lettre de moins de 20g) ainsi que tout frais téléphonique sur la base d'un appel de 10 minutes au tarif d'une communication locale.

#### Art 6 : Fichiers de données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de consultation, de rectification, d'opposition et de suppression sur les informations les concernant. Pour faire usage de ce droit, il leur suffit d'écrire à l'adresse : PANASONIC France 1-3 avenue François Mitterrand, 93210 Saint Denis La Plaine.

#### Art 7 : Dépôt du règlement

Le règlement complet de l'offre est déposé chez : Maître Patrick Bianchi, huissier de justice, immeuble le Grassi, impasse Grassi, 13100 Aix en Provence **et peut être obtenu à titre gratuit sur le site** <http://www.antilope-mail.fr/CB/PANASONIC/001/form2.php?ORIGINE=RESEAU>, ou peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par courrier à GEOMANAGING, 2 bis rue de l'Olivette 77450 Isles les Villenoy.

Le règlement pourra être modifié à tout moment par l'organisateur sous la forme d'un avenant déposé chez l'huissier de Justice dépositaire du règlement.